

**1. Dénomination du médicament vétérinaire**

Prevotec ad us. vet., injecteur intramammaire pour vaches

**2. Composition qualitative et quantitative**

1 injecteur de 10 g contient :

**Substances actives :**

Benzylpénicilline procaïne	500'000 U.I.
Benzylpénicilline benzathine	500'000 U.I.
Néomycine (sous forme de sulfate de néomycine)	700 mg
Palmitate de rétinol	100'000 U.I.

**Excipients :**

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)	35 mg
Parahydroxybenzoate de propyle	15 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

**3. Forme pharmaceutique**

Pommade blanc-jaunâtre, lubrifiante et de faible odeur pour application intramammaire

**4. Informations cliniques****4.1. Espèces cibles**

Vache

**4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Protection mammaire pour vaches pendant la période de tarissement

Traitement et prévention des mammites chez les vaches pendant la période de tarissement

**4.3. Contre-indications**

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à un principe actif ou à un autre composant.

Ne pas utiliser chez des animaux en lactation.

**4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Aucune

**4.5. Précautions particulières d'emploi**Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Le médicament vétérinaire ne devrait si possible être administré qu'après la réalisation d'un test de sensibilité.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Le contact direct avec la peau ou les muqueuses de l'utilisateur doit être évité en raison du risque de sensibilisation.

**4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Aucun connu

**4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Peut être utilisé pendant la gestation.

Ce médicament ne doit pas être administré pendant la lactation.

**4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Les pénicillines ne doivent pas être combinées avec des antibiotiques bactériostatiques, car elles ne sont efficaces que contre les germes en croissance.

**4.9. Posologie et voie d'administration**

Utiliser un injecteur par quartier. Auparavant traire complètement. Désinfecter soigneusement le bout des trayons avec une serviette désinfectante. Administrer le contenu d'un injecteur dans chaque quartier. Ne plus traire après le traitement.

**4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

#### **4.11. Temps d'attente**

##### Lait :

Cette préparation doit être utilisée uniquement pour le traitement de la mamelle lors du tarissement ou pendant la période de tarissement. Si la période de tarissement dure moins de 8 semaines, l'absence complète de substances inhibitrices dans le lait doit être démontrée avant la mise sur le marché.

##### Tissus comestibles :

Si un animal est abattu pendant la période de tarissement, les tissus comestibles doivent être examinés afin d'exclure la présence de substances inhibitrices.

### **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : antibiotiques bêta-lactamines (pénicilline benzathine), associations avec d'autres antibiotiques

Code ATCvet : QJ51RC24

#### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

Les pénicillines de dépôt sont des sels de pénicillines (acides faibles) avec des composés organiques (bases faibles). Par le remplacement du sodium ou du potassium par un cation non-métallique comme la procaine ou la benzathine, la solubilité est fortement diminuée, tandis que les fonctions spécifiques comme le spectre d'action et la liaison aux protéines plasmatiques restent inchangées. Cependant, la solubilité réduite de la pénicilline G procaine et de la pénicilline G benzathine change la pharmacocinétique. Bien que la demi-vie d'élimination de la pénicilline elle-même n'est pas modifiée, les taux plasmatiques sont de longue durée en raison de la résorption retardée par les tissus musculaires.

#### **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

Après application intramammaire, la pénicilline G est absorbée par un système de transport actif, arrive dans la circulation sanguine et est éliminée par l'urine et le lait. Comme la barrière entre le sang et la mamelle est plus perméable en cas d'inflammation aiguë, l'absorption de pénicilline G par les quartiers enflammés est multipliée. De ce fait, la concentration sanguine augmente plus vite et atteint des concentrations maximales plus hautes. Après application intramammaire, de faibles concentrations de pénicilline G sont également mesurées dans les quartiers non-traités.

#### **5.3. Propriétés environnementales**

Aucune donnée

### **6. Informations pharmaceutiques**

#### **6.1. Liste des excipients**

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)

Parahydroxybenzoate de propyle

Alcool cétylstéarylique

Alcools de graisse de laine

Vaseline blanche

Paraffine liquide

#### **6.2. Incompatibilités majeures**

Sans objet

#### **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 24 mois

#### **6.4. Précautions particulières de conservation**

À conserver au réfrigérateur (2 °C – 8 °C).

#### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

4 injecteurs en plastique de 10 g avec 2 lingettes désinfectantes (avec chlorure de benzalkonium et alcool isopropylique) dans un carton

#### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

**7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

Dr. E. Graeub AG  
Rehhagstrasse 83  
3018 Berne  
Tél. : 031 980 27 27  
Fax : 031 980 27 28  
info@graeub.com

**8. Numéros d'autorisation de mise sur le marché**

Swissmedic 46'637'012 4 injecteurs et 2 serviettes désinfectantes

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

**9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

Date de première autorisation : 19.08.1985  
Date du dernier renouvellement : 06.06.2019

**10. Date de mise à jour du texte**

13.08.2020

**Interdiction de vente, délivrance et/ou d'utilisation**

Sans objet